



AVIS DE CONCESSION DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC Procédure simplifiée

- 1) Identification et adresse de l'autorité délégante :** Communauté de Communes du Pays Rhénan - 32, rue du Général de Gaulle 67410 DRUSENHEIM Tél : 03.88.06.74.30 - Courriel : contact@cc-paysrhenan.fr
- 2) Objet de la délégation :** Gestion et exploitation du multi-accueil du Pays Rhénan à Drusenheim.
- 3) Procédure :** Délégation de service public, en application des dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et en application des articles L. 3100-1 et suivants et L. 3126-1 du Code de la commande publique, relatifs aux contrats de concession. Il s'agit d'une procédure ouverte. Compte-tenu du montant prévisionnel des produits d'exploitation du service, estimés à quatre millions et demi d'euros (4,5 millions d'euros) hors taxes, la procédure simplifiée peut être utilisée.
- 4) Caractéristiques principales du contrat :** La Communauté de Communes du Pays Rhénan confie au gestionnaire, à titre exclusif et pour la durée précisée ci-après, la gestion par affermage du service du multi accueil d'une capacité de cinquante-six places, destiné à l'accueil d'enfants âgés de dix semaines à moins de quatre ans. Il comprend les droits d'exploitation du service et l'ensemble des installations affectées à l'exploitation de ce service situées 2 rue du Général de Gaulle à 67140 Drusenheim.
- 5) Durée de la délégation :** 5 ans.
- 6) Prise d'effet de la convention :** Le 01^{er} juillet 2022.
- 7) Echéance de la convention :** le 30 juin 2027.
- 8) Composition du dossier des candidats :** Le dossier établi par les candidats devra être conforme aux caractéristiques détaillées dans le règlement de consultation. L'attention des candidats est attirée sur le fait que l'autorité délégante demande que soient fournies en même temps une « candidature » et une « offre ».
- 9) Critères d'appréciation des candidatures :** Les dossiers de candidature seront appréciés par la commission de délégation de service public sur la base :
 - des garanties professionnelles et financières,
 - du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, prévue aux articles L5212-1 à L5212-4 du code du travail,
 - et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.
- 10) Critères d'appréciation des offres :** Les offres seront classées selon les critères suivants, selon les éléments portés au mémoire justificatif de l'offre :
 - le projet éducatif,
 - la qualité du service rendu,
 - les moyens humains,
 - les engagements en matière de restauration, notamment eu égard aux exigences de la loi EGALIM,
 - les éléments financiers,
 - le développement durable et la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise,
 - les modalités de gouvernance proposées,

- les efforts de gestion.

11) Visite sur site facultative : Une visite des lieux est prévue le mercredi 19 janvier 2022 à 18h30.

12) Dématérialisation de la procédure de consultation sur notre profil-acheteur :

<https://www.marches-securises.fr>, permettant :

- Le téléchargement du dossier de consultation
- Les questions des candidats et les réponses subséquentes du pouvoir adjudicateur
- La remise des candidatures et des offres par voie électronique, obligatoire

13) Date limite de réception des candidatures et offres : Le mardi 01^{er} février 2022 à 10h00.

14) Durée de validité des candidatures et des offres : 180 jours.

15) Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de STRASBOURG – 31 avenue de la Paix – 67000 STRASBOURG / Tél: 03 88 21 23 23 – Mail: greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

16) Date d'envoi du présent avis à la publication : Le lundi 13 décembre 2021.

Denis HOMMEL



Président

